

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

021

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 MAI 2012

Le quinze mai deux mille douze à vingt heures, les membres du conseil municipal de la Commune de PORT SAINT PERE, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sur la convocation du maire.

Présents : BOIDRON Dominique, BOSSARD Dominique, CHAUVET Raymonde, DEVY Emmanuelle, FOREST François, GUERIN Joël, HOUDAYER Martine, JOURDAIN-AVERTY Isabelle, LEAUTE Gaëtan, LEMASSON Yves, MERLET Vincent, RICHARD Annie, ROGER Claire, ROSSETTI Lionel, THEPENIER Denis, VOYAU Françoise.

Absents excusés : BATARD Alban pouvoir à Mme RICHARD, BERTRAND Joëlle pouvoir à CHAUVET Raymonde, Mme DE L'ESTANG DU RUSQUEC pouvoir à Mme HOUDAYER, BAUDRU Andrée pouvoir à VOYAYA Françoise, BOURIAUD Jean-Pierre.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur François FOREST, maire.

En préambule, Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance, Monsieur Denis THEPENIER. est désigné, secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 27 Mars 2012

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 27 Mars 2012 est adopté à l'unanimité.

DE-2012-03-01 ELECTION COMMISSION APPEL D'OFFRES DELEGATION SERVICE PUBLIC

Monsieur le Maire, ouvre la séance et rappelle que la commission d'ouverture des plis relative à la délégation du service public d'assainissement de PORT SAINT PERE doit être élue au scrutin de liste suivant un système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel (article D1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ELECTION DES TITULAIRES

Liste déposée dans les conditions fixées par délibération du 27 mars dernier :

Titulaires
Edwige DU RUSQUEC
Yves LEMASSON
Joël GUERIN

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants :	16	Suffrages exprimés :	16
---------------------	----	----------------------	----

Nombre de voix pour la liste candidate : 16

SONT ELUS : Membres titulaires :
Edwige DU RUSQUEC
Yves LEMASSON
Joël GUERIN

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

022

ELECTION DES SUPPLEANTS

Liste déposée dans les conditions fixées par délibération du 27 mars dernier :

Suppléants Gaëtan LEAUTE
 Dominique BOIDRON
 Jean-Pierre BOURIAUD

Il est procédé au scrutin :

Nombre de votants :	16	Suffrages exprimés :	16
---------------------	----	----------------------	----

Nombre de voix pour la liste candidate : 16

SONT ELUS : Membres suppléants : Gaëtan LEAUTE
 Dominique BOIDRON
 Jean-Pierre BOURIAUD

La commission d'appel d'offres se compose donc outre Monsieur le Maire François FOREST, président de droit,

Les membres titulaires : Edwige DU RUSQUEC, Yves LEMASSON, Joël GUERIN

Les membres suppléants : Gaëtan LEAUTE, Dominique BOIDRON, Jean-Pierre BOURIAUD

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-01-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:39

DE-2012-03-02 CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques, encadre et permet l'intervention des départements en matière d'assainissement collectif auprès notamment des communes.

Dans la continuité de son action, le Conseil Général de Loire Atlantique a décidé en mars dernier de poursuivre son offre d'assistance technique selon les modalités suivantes :

- reconduire cette prestation au tarif de 1 centime d'euro par habitant
- retenir la population INSEE 2011 pour le calcul de ladite prestation
- de proposer une convention – cadre pour la période 2012-2014 pour les communes éligibles à cette aide

Après présentation du contenu de la prestation et de la participation financière due, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVENT le projet de convention cadre 2012-2014 pour une assistance technique en matière d'assainissement collectif
- AUTORISENT Monsieur le Maire à signer ladite convention

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-02-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:38

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

023

DE-2012-03-02 AVENANT MARCHE DE LA STATION

Le marché de la station avance conformément au planning prévisionnel et la celle-ci devrait être mise en service le 29 mai prochain. Afin d'améliorer la qualité de l'auto-surveillance des ouvrages de refoulement et faire face à la dégradation de la voirie des Salettes en partie du aux travaux, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un avenant intégrant les plus et moins-values suivantes :

Co-traitant Génie Civil: SERIBAT	H.T.	TTC
Utilisation du groupe électrogène avant mise en service du compteur électrique de chantier	- 16.126,25 €	- 19.287,00 €
Démolition de l'ancienne station	- 7.000,00 €	-8.372,00 €
Co-traitant Canalisateur : SARC	H.T.	TTC
pose et matériel d'autosurveillance poste de la ménarderie	+ 9.500,00 €	+ 11.362,00 €
Réhabilitation chaussée sur de la tour canalisation refoulement	+ 11.924,00 €	+ 14.261,10 €
Avenant en moins value	- 1.702,25 €	- 2.035,90 €

Montant initial du marché : 1.621.340.00 € HT

Montant après avenant n°1 1.619.637,75 € HT

Après présentation de l'avenant en plus et moins value, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'avenant
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer

Monsieur le Maire rappelle que la réception provisoire du chantier de la nouvelle station aura lieu le Lundi 21 mai 2012. Les travaux de démolition de l'ancienne station pourront débuter dès la mise en service de la nouvelle station.

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-03-DE
Date de réception de l'accusé : 24/05/2012 à 13:53

DE-2012-03-04 TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR 2013

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'arrêté préfectoral du 27 mars 2012, il doit être procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale de six personnes dont deux seront susceptibles de siéger en qualité de Juré aux Assises de Loire Atlantique 2013.

Le Conseil Municipal PROCEDE au tirage au sort des jurés d'Assises :

- ▶ M. Gabriel BICHON, 8. Rue de Brains 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme Annie RICHARD, 7. Rue de la Morinière 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Melle Laurine LEDUC, 1. Impasse des Ormeaux 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme Catherine DENIMAL épouse BOURASSEAU, 8. Les Grandes Durandières 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ M. Didier GRENON, 4. La Cour de Grandville 44710 PORT SAINT PERE
- ▶ Mme Sophie SUQUET épouse MORVAN, 25. Les Rives de l'Acheneau 44710 PORT SAINT PERE

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-04-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:38

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

024

DE-2012-03-05 RAPPORT COMMISSAIRE ENQUETE PUBLIQUE CHEMIN DU COUROUCE

Monsieur le Maire expose qu'il est envisagé de modifier l'emprise du chemin rural sus dénommé le Couroucé par des échanges avec les propriétaires le joutant. Les échanges seront réalisés à titre gracieux entre la commune et les propriétaires concernés.

Une enquête publique a été menée entre le 19 mars 2012 et le 2 avril 2012. Le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable aux échanges projetés sachant que la nouvelle emprise du chemin permettra l'accessibilité à une nouvelle habitation.

Le Conseil Municipal APPROUVE ces échanges par 15 voix pour et 1 abstention (M. GUERIN) entre la commune et les propriétaires concernés, à titre gracieux.

Toutefois, les frais de bornage et les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-05-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:38

DE-2012-03-06 CESSION CHEMIN DE BRIORD

Suite au conseil de Me PLATEAUX, avocat représentant la commune dans le litige qui l'oppose à M. MARCHANDISE, il convient d'abroger les délibérations N° DE-2011-02-13 du 15 mars 2011 et N° DE-2011-04-03 du 31 mai 2011 concernant la vente d'une portion du chemin rural du moulin de Briord et de reprendre la procédure dans son intégralité.

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite toujours envisager l'aliénation du dernier tronçon du chemin susmentionné.

Préalablement à cette aliénation, une enquête publique doit être organisée pour vérifier la désaffectation de ce chemin rural.

Monsieur le Maire propose de confier cette dernière à Monsieur Jean-Claude JOUSSELIN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE, par 15 voix pour et 1 abstention (M. GUERIN) cette proposition.

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-06-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:43

DE-2012-03-07 AVENANTS MARCHE REHABILITATION CAMPING

Monsieur BOURIAUD fait part des différents avenants proposés sur le marché de réhabilitation du camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'avenant suivant :

- Avenant N°1 Sté SNA OUEST (lot 4) Etanchéité

Travaux en moins value – Suppression d'un avaloir, de 2 châssis de toit (vélux), suppression de 15 ml de ligne de vie, fourniture et pose de dauphins en fonte

Montant de l'avenant : - 1 505,00 € HT soit - 1.799.98 € TTC

Nouveau montant du marché : 23 270.26 € HT soit 27 831.23 € TTC

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE par 14 voix pour et 2 voix contre les avenants suivants :

- Avenant N°1 Sté François DUPONT (lot 10) Plomberie
Travaux en plus value – Remplacement des robinets temporisés WC par des bati-support avec réservoir
Montant de l'avenant : + 605.58 € HT soit + 724.27 € TTC
Nouveau montant du marché : 24 710.97 € HT soit 29 554.32 € TTC

- Avenant N°2 Sté François DUPONT (lot 10) Plomberie
Travaux en plus value – remplacement d'un ballon d'eau chaude de 1 500 l par 2 ballons de 500 l
Montant de l'Avenant : + 973.77 € H.T soit + 1 164.63 € TTC
Nouveau montant du marché : 25 684.74 € HT soit 30 718.95 € TTC

-Avenant N°3 Sté François DUPONT (lot 10) Plomberie
Travaux en plus value – pose de mitigeurs centralisés pour les réseaux douche et lavabos
Montant de l'Avenant : + 1 784.55 € H.T soit + 2 134.32 € TTC
Nouveau montant du marché : 27 649.29 € HT soit 32 853.27 € TTC

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-07-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:38

DE-2012-03-08 MARCHE TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA GARE

Le 6 avril 2012, la Commune de PORT SAINT PERE a publié un appel à concurrence dans le cadre d'une procédure de marché adapté concernant les travaux d'aménagement de la gare.

Le 7 Mai 2012 à 15 heures, la commission a ouvert les plis réceptionnés le jour même avant 12 heures, en présence du maître d'œuvre, le Cabinet TECHN'AM.

Après analyse des offres, la commission s'est à nouveau réunie le mardi 15 mai 2012 à 17 h 30 pour l'attribution des lots, détaillé comme suit :

N° Lot	Désignation	Attributaire	Montant H.T	Montant TTC
1	Terrassements, voirie, assainissement E.P	SARL CROCHET Les Etoubles 120. Route de Paulx LA GARNACHE	Base PSP : 129 205.40 € Variante 3 PSP : 4 200.00 € Option PSP : 7 407.40 € Base ST MARS : 6 721.00 € <u>Variante STMARS : 2 716.00 €</u> 150 249.80 €	Base PSP : 154 529.65 € Variante 3 PSP : 5 023.20 € Option PSP : 8 859.25 € Base ST MARS : 8 038.32 € <u>Variante ST MARS : 3 248.34</u> € 179 698.76 €
2	Espaces verts et clôtures	Entreprise Nouvelle de Paysage 87. rue Louis Lumière LE LOROUX BOTTEREAU	Base : 32 403.40 €	Base : 38 754.47 €
3	Mobiliers et signalisation		Lot infructueux	
4	Equipements routiers		Lot infructueux	

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 2 abstentions (Mme DEVY, M. THEPENIER) :

- APPROUVE, le choix de la commission conformément au tableau ci-dessus
- DECIDE de relancer une consultation sur les lots N° 3 et 4
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché

Les travaux devraient débuter avant l'été pour se terminer vers la toussaint.

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-08-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:38

DE-2012-03-09 MARCHE TRAVAUX DE VOIRIE RURALE APPROBATION DU CHOIX DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Dans le cadre de son programme de travaux de voirie pour l'année 2012 la Commune de PORT SAINT PERE a lancé le 16 avril 2012 une consultation pour les travaux suivants : curages de fossés, voirie rurale, point à temps automatique et fourniture de matériaux.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 11 mai 2012 à 17 h 30 pour l'attribution des marchés.

Curage de fossés :

- 4 entreprises consultées : BREHARD TP, MABILEAU T.P, ALLEARD Pascal et 2.L.T.P.
- 4 offres remises : BREHARD TP, MABILEAU T.P, ALLEARD Pascal et 2.L.T.P.

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise 2.L.T.P de Nantes d'un montant de 3 926,00 € HT soit 4.695.50 € TTC est la mieux-disante.

Reprofilage – réfection trottoirs – enduits d'usure et purges :

- 5 entreprises consultées : BREHARD T.P, BRETHOME, COLAS Centre Ouest, SCREG Ouest, et MABILEAU T.P.
- 3 offres remises : BREHARD T.P, BRETHOME, et MABILEAU T.P. (SCREG Ouest a transmis une lettre s'excusant de ne pouvoir faire une offre)

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise BREHARD T.P (tranche ferme et conditionnelle) d'un montant de 51 847.00 € H.T soit 62 009.01 € TTC est la mieux-disante.

Point à temps automatique :

- 5 entreprises consultées : BREHARD T.P, BRETHOME, COLAS Centre Ouest, SCREG Ouest, et MABILEAU T.P.
- 4 offres remises : BREHARD T.P, COLAS Centre Ouest, BRETHOME et MABILEAU T.P. (SCREG Ouest a transmis une lettre s'excusant de ne pouvoir faire une offre)

Après analyse, il ressort que l'offre de l'entreprise BREHARD T.P. d'un montant de 11 620.,00 € HT soit 13 897.52 € TTC est la mieux-disante (830.00 € x 14 tonnes).

Fourniture de matériaux :

- 3 entreprises consultées : POINT P, FRANS BONHOMME, et DOCKS INDUSTRIES
- 2 offres remises : FRANS BONHOMME et DOCKS INDUSTRIES

Après analyse, il ressort que l'offre de DOCKS INDUSTRIES est la mieux-disante, pour un montant de 5 484.78 € H.T soit 6 559.80 € TTC.

Après présentation des différentes décisions de la commission, le Conseil Municipal APPROUVE, à l'unanimité le choix de la commission d'appel d'offres.

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-09-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:43

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE**

027

DE-2012-03-10 MOTION ASLO

Monsieur GUERIN, Adjoint donne lecture du projet de motion susmentionné :

Depuis la réalisation de la phase 1 de la modernisation des lignes Nantes - Sainte Pazanne - Pornic / Saint Gilles Croix de Vie, pannes à répétition de la nouvelle signalisation, retards et suppressions de trains affectent constamment la qualité de la desserte TER de ces deux lignes et pénalisent leurs clients, notamment les voyageurs ayant une correspondance TGV et les abonnés se rendant quotidiennement à Nantes.

Parallèlement la détérioration de l'état de la voie centenaire, sur la section Sainte Pazanne - Pornic, a entraîné un ralentissement généralisé des circulations à 60 km/h au lieu de 80 km/h, occasionnant un allongement de 6 minutes du temps de parcours Nantes - Pornic.

Depuis le 14 février, la détérioration de la voie, également centenaire, entre Sainte Pazanne et Challans s'est accentuée et a entraîné à son tour la réduction de la vitesse des trains de 90 km/h à 60 km/h sur 20 kilomètres. Cela a eu pour conséquences, un allongement des temps de parcours de 8 minutes pour tous les trains ainsi que le transfert sur route de 4 allers-retours entre Saint Gilles Croix de Vie et Challans et de 2 allers-retours entre Challans et Nantes. Sur ces circulations le temps de trajet Saint Gilles Croix de Vie - Nantes est aujourd'hui de 2 heures au lieu de 1 h 20 auparavant.

À l'initiative de l'ASLO, association regroupant les communes ou intercommunalités du secteur Sud-Loire Océan pour la promotion du transport public, à laquelle la commune de PORT SAINT PERE est adhérente, le conseil municipal est interpellé sur la gravité du délabrement des voies ferrées Sainte Pazanne - Pornic et Sainte Pazanne - Saint Gilles Croix de Vie et sur les conséquences néfastes qui en résultent, remettant en cause à terme rapproché le maintien même d'une desserte ferroviaire si la modernisation de ces deux lignes n'est pas rapidement entreprise.

Après avoir pris connaissance du dossier technique qui lui a été communiqué, le conseil municipal, a ADOPTE, à l'unanimité, le vœu suivant :

- Il regrette les mesures de ralentissement prises qui ont eu pour effet que, malgré les millions d'euros dépensés par les collectivités territoriales pour améliorer la vitesse à 140 km/h entre Nantes et Sainte Pazanne, on met aujourd'hui plus de temps pour relier Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Challans , Machecoul, Pornic, La Bernerie en Retz et Les Moutiers en Retz à Nantes qu'il y a trente ans.
- Il dénonce la dégradation de la qualité du service qui s'est produite depuis trois ans et qui a eu un impact négatif sur la fréquentation de la ligne et demande instamment à RFF et à la SNCF d'y remédier sans tarder.
- Il demande que RFF s'engage à réaliser dans les plus brefs délais les travaux de réparation et de modernisation des deux sections Sainte Pazanne - Pornic et Sainte Pazanne - Saint Gilles Croix de Vie.
- Il exige qu'il soit mis fin au transfert sur route entre Saint Gilles Croix de Vie et Challans comme entre Challans et Nantes et que l'intégralité de la desserte ferroviaire soit rétablie avant l'été prochain.

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-10-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 11:28

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PORT SAINT PERE

028

QUESTIONS DIVERSES

DE-2012-03-11 PLAN DESHERBAGE

Monsieur le Maire rappelle que le plan de désherbage est obligatoire au sein de chaque commune. La réalisation de celui-ci pourrait être intégrée dans le cadre du contrat régional de bassin versant. Le SAH est la structure référente auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire pour l'élaboration du CRBV (Boivre-Acheneau-Tenu) sur la période 2012-2014. Le C.R.B.V est un outil soutenant des actions en faveur d'une gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants. L'action relative à la réduction de l'utilisation des produits sanitaires (plans de désherbage) est une des principales actions entrant dans le cadre du C.R.B.V.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE à l'unanimité de présenter une fiche action pour la réalisation d'un plan de désherbage afin d'obtenir une subvention à hauteur de 40 % du montant des travaux.

Signé le : 22/05/2012
Référence de l'accusé de réception de la Préfecture : 044-214401333-20120515-DE-2012-03-11-DE
Date de réception de l'accusé : 22/05/2012 à 17:43

DELEGATION ADJOINT

Monsieur le Maire demande à chaque membre du bureau municipal de faire le point sur les dossiers relevant de leur délégation.